

FICHE PRODUIT – PRUD’HOMMES PLUS

VOTRE PROTECTION JURIDIQUE SOCIALE

Vous rencontrez un litige en droit du travail et en droit de la sécurité sociale, dont l’origine est liée aux relations de travail avec vos salarié(e)s.

LES BENEFICIAIRES

Toute entreprise, cliente d’un Cabinet d’expertise comptable.

LES GARANTIES

Remboursement des honoraires d’assistance de votre expert-comptable et/ou d’un avocat spécialisé en cas de **litige prud’homal**.

Garanties SOCIALES	
Accès information juridique sur simple appel téléphonique	
Prise en charge frais d’avocat	
Prise en charge honoraires expert-comptable	

PLAFONDS DE PRISE EN CHARGE

HONORAIRES D’AVOCAT

(Comprenant les frais de secrétariat, les frais de déplacement et les frais de gestion du dossier de l’avocat)

Transaction clôturant l’instance	300 € HT
Conseil de Prud’hommes : référé	500 € HT
Conseil de Prud’hommes : conciliation aboutie	500 € HT
Conseil de Prud’hommes : non conciliation	200 € HT
Conseil de Prud’hommes : jugement devant le Bureau de jugement et départition	800 € HT
Pôle social du Tribunal judiciaire	800 € HT
Cour d’appel	1 000 € HT
Cour de Cassation	1 500 € HT

HONORAIRES DE L’EXPERT-COMPTABLE

Assistance cabinet comptable	450 € HT
------------------------------	----------

Plafond global 6 100 € HT par année d’assurance.